

**Armée suisse**

Certificat de formation et de compétence

L'Armée suisse confirme par la présente que

**Felix Muster**

né le xx.xx.xxxx

a accompli le service militaire suivant

**Service militaire auprès de:**

**Période:** xx.xx.xxxx – xx.xx.xxxx

**Fonction:** Membre d’équipage d’infanterie - conducteur de char d’infanterie service long

**Grade:** Soldat

Je remercie le soldat Felix Muster pour son engagement dans l'armée suisse et lui souhaite beaucoup de satisfaction et de succès dans sa future carrière.

Formation d’application de l'infanterie

Brigadier Peter Baumgartner

Commandant

Il a acquis les compétences théoriques et pratiques suivantes au cours de son école de recrues:

|  |  |
| --- | --- |
| **Compétences** | **Contenu / champ d'application** |
| Responsabilité personnelle | En vivant ensemble dans son unité militaire, il a dû assumer la responsabilité pour lui-même et pour les autres membres du groupe. |
| Loyauté | Pendant la période de service, il a vécu selon les valeurs de la communauté, les normes sociales et les règles propres à chaque groupe. |
| Résilience | Dans son école de recrues, il a traversé des phases de stress physique et psychologique accru. Il a résisté à ces conditions difficiles et a pu se concentrer sur l'essentiel. |
| Capacité d'apprentissage et d'adaptation (flexibilité) | Grâce à sa capacité d'apprentissage et d'adaptation, il s'est intégré dans un environnement qui ne lui était pas familier. |
| Capacité à gérer les critiques et les conflits | Dans un contexte de stress physique et/ou psychologique accru, la capacité à gérer les critiques et les conflits était nécessaire. |
| L'esprit d'équipe | Les tâches, objectifs et expériences communs ont renforcé la compréhension et l'appréciation mutuelles. |
| Compétences sociales | Des personnes d'origines, de langues, de cultures, de sexes, de religions et de statuts sociaux différents l'ont accompagné pendant son service et ont remis en question/promotionné ses compétences sociales. |

|  |
| --- |
| **Compétences spécifiques à la fonction** |
| **Il a suivi les modules de formation spécialisée ci-dessous :**   * Maniement sûr et correct des armes et des munitions (comportement, manipulation, utilisation, entretien) * Prise de mesures sanitaires dans le cadre de blessures dues à des actes de violence ou à des accidents * Bases légales pour l’exercice de mesures de contrainte et leur application * Conduite de véhicules jusqu’à 7,5 t avec ou sans remorque, même dans des conditions difficiles, sur route et dans le terrain * Arrimage du chargement et formation minimale dans le domaine du transport de marchandises dangereuses   **Il avait les tâches suivantes :**   * Analyser les situations afin d’utiliser son / ses arme(s) de manière efficace et sans mettre ses camarades en danger * Maintenir le bon fonctionnement de son / ses arme(s) par une maintenance conséquente et un dépannage systématique, même en situation de stress * Évaluer les situations d’accident, se protéger, donner l’alarme, dégager les blessés et prendre les mesures immédiates pour sauver la vie ou continuer à prodiguer de l’aide jusqu’à l’arrivée des secours professionnels * Fournir les premiers secours selon le schéma ABCDE * Maîtriser une situation de menace par l’exercice proportionné de la contrainte (de la communication verbale jusqu’à l’utilisation de systèmes d’armes) pour remplir la mission / atteindre l’objectif * Appliquer des mesures de contrainte policières adaptées à la situation en coordination étroite et rapide avec ses camarades * Entretien des véhicules de manière autonome dans le cadre des prescriptions du service de parc, jusqu’à ce que les travaux de réparation nécessaires soient effectués   Dans le cadre de l'aide à soi-même et aux camarades, il a reçu la formation de premiers secours. L'Armée suisse effectue à intervalles réguliers des contrôles de sécurité relatifs aux personnes. Lors de la première vérification au moment de son recrutement, il a passé le contrôle de sécurité de base.  En tant que militaire en service long, il a rempli ses obligations de service d’instruction et n’est donc plus convoqué aux cours de répétition. |